



RÈGL. 2024-410 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 450 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 450 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU BARRAGE DU LAC-LABELLE

ATTENDU que des travaux de mise aux normes du barrage du Lac-Labelle sont exigés par le ministère de l'Environnement;

ATTENDU que le coût total de ces travaux, incluant les frais incidents, est estimé à 450 000 \$;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Vincent Normandeau lors de la séance ordinaire du 21 mai 2024, lequel a également procédé au dépôt du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil municipal de Labelle décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement est identifié par le numéro 2024-410 et s'intitule « Règlement décrétant une dépense de 450 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$ pour des travaux de mise aux normes du barrage du Lac-Labelle ».

L'objectif de ces travaux de mise aux normes consiste à apporter les correctifs nécessaires au barrage du Lac-Labelle, identifié par le no. DSB X0005401 au répertoire de barrages du Centre d'expertise hydrique du Québec, pour assurer le maintien du niveau d'exploitation historique du lac tout en assurant l'évacuation sécuritaire des crues ainsi que pour assurer la stabilité du barrage, en conformité avec la *Loi sur la sécurité des barrages* (L.R.Q., c.S-3.1.01).

ARTICLE 2

Le préambule ainsi que l'annexe auxquels il est fait référence dans le présent règlement en font partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à faire exécuter ou à exécuter des travaux de construction, le tout selon l'estimation préliminaire des coûts totaux et la description sommaire des travaux à effectuer préparée par Mme Claire Coulombe, directrice générale de la Municipalité de Labelle, incluant les frais de contingences, les honoraires professionnels, les frais de financement et les taxes nettes, lequel document fait partie intégrante du présent règlement comme ANNEXE « A » et a été confectionnée à partir de l'estimation du coût des travaux préparée par l'ingénieure au dossier présentée à l'ANNEXE « B ».

ARTICLE 4

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 450 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 450 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 6

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

RÈGLEMENT ADOPTÉ à l'unanimité à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 mai 2024 par la résolution numéro 159.05.2024

_____ signature _____
Vicki Emard
Mairesse

_____ signature _____
France Bellefleur
Greffière-trésorière adjointe et directrice
générale adjointe

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 446 du code municipal, le présent certificat atteste que le règlement 2024-410 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: 21 mai 2024

Adoption du règlement : 28 mai 2024

Avis public relatif à la période d'enregistrement : 29 mai 2024

Tenue du registre : 10 juin 2024

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : _____ par son numéro _____

Avis public et entrée en vigueur : _____

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce _____ 2024.

_____signature_____

Vicki Emard

Mairesse

_____signature_____

France Bellefleur

Greffière-trésorière adjointe et directrice générale adjointe

ANNEXE A

MISE AUX NORMES DU BARRAGE DU LAC-LABELLE
Coûts du projet

Description des travaux		Montant
Coûts directs		
Organisation du chantier		50 000.00 \$
Environnement		40 000.00 \$
Démolition		36 000.00 \$
Stabilisation du déversoir – Ancrages post-tendus au roc		37 725.00 \$
Rehaussement des digues – Remblai, enrochement et remise en état		131 300.00 \$
Remplissage des cavités sous le déversoir		10 000.00 \$
	Sous-total 1 à 6 :	305 025.00 \$
Arpentage et frais de laboratoire		30 000,00 \$
Total des coûts directs		335 025,00 \$
Frais incidents		
Contingences 20 %		61 005,00 \$
Services professionnels (ingénieurs, etc.)		20 000,00 \$
Frais de financement		13 220,50 \$
Taxes nettes		20 749,50 \$
Total frais incidents		114 975,00 \$
TOTAL :		450 000,00 \$

Claire Coulombe
3 mai 2024

ANNEXE B

MISE AUX NORMES DU BARRAGE DU LAC-LABELLE
Estimation de l'ingénieurMise aux normes du barrage du lac Labelle (X0005401)

Pour : Municipalité de Labelle
Estimé préparé par :
Estimé vérifié par :

Numéro de projet : HS00332
D.Ederova, ing.
J.Francoeur, ing.

2024-05-02
2024-05-02

[Signature]
[Signature]

Estimation des coûts des travaux					
Articles	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total calculé
A	B	C	D	E	F = C x E
1	Organisation du chantier				
1.1	Ouverture, mobilisation, coordination, contrôle environnemental, démobilisation et fermeture du chantier	Montant forfaitaire		50 000.00 \$	50 000.00 \$
1.1.1	Nombre de jours excédant la période accordée de 40 jours pour réaliser les travaux ¹	0	Jours	-1 900.00	
Sous-total 1.0 :					50 000.00 \$
2	Environnement				
2.1	Ouvrages temporaires et contrôle des niveaux d'eau	Montant forfaitaire		40 000.00 \$	40 000.00 \$
Sous-total 2.0 :					40 000.00 \$
3	Démolition				
3.1	Déboisement, essouchement et décapage dans la zone des travaux	Montant forfaitaire		5 000.00 \$	5 000.00 \$
3.2	Travaux d'excavation	270	m ³	100.00 \$	27 000.00 \$
3.3	Démolition de béton (y compris traits de scie, transport des rebuts hors du site et nettoyage) pour la création de niches pour l'installation des ancrages	4	unités	1 000.00 \$	4 000.00 \$
Sous-total 3.0 :					36 000.00 \$
4	Stabilisation du déversoir – Ancrages post-tendus au roc				
4.1	Fourniture ancrages post-tendus (incluant gaines, capuchons, écrous, rondelles, plaques d'appuis, autres accessoires et autres métaux ouvrés si requis) 4 x ancrage ø36 mm	35	m. lin.	275.00 \$	9 625.00 \$
4.2	Forage des trous pour ancrages (ø152 mm)	38	m. lin.	200.00 \$	7 600.00 \$
4.3	Essais d'eau sous pression	4	unité	250.00 \$	1 000.00 \$
4.4	Coulis cimentaire sans retrait pour installation des ancrages (incluant fourniture, malaxage, mise en place, cure et essais)	1	m ³	3 500.00 \$	3 500.00 \$
4.5	Installation ancrages post-tendus (incluant essais de tensionnement)	4	unité	4 000.00 \$	16 000.00 \$
<i>Items provisionnels</i>					
4.6 (coût unitaire à indiquer uniquement, ne pas ajouter dans le sous-total)					
4.6.1	Coulis de ré-injection des trous de forage (si requis après test d'eau)	S/O	m ³		
4.6.2	Re-forage de trou	S/O	m. lin.		
4.6.3	Essai d'eau sous pression supplémentaire	S/O	unité		
4.6.4	Gaine en acier pour trous de forage	S/O	m. lin.		
Sous-total 4.0 :					37 725.00 \$
5	Rehaussement des digues – Remblai, enrochement et remise en état				
5.1	Fourniture et mise en place du remblai de till	35	m ²	200.00 \$	7 000.00 \$
5.2	Fourniture et mise en place de l'enrochement de protection 100-200 mm	35	m ²	300.00 \$	10 500.00 \$
5.3	Fourniture et mise en place de l'enrochement de protection de fermeture des digues 600-800 mm	200	m ²	400.00 \$	80 000.00 \$
5.4	Fourniture et mise en place des grosses roches au pied aval 1 000 mm	20	unités	500.00 \$	10 000.00 \$
5.5	Fourniture et mise en place de la membrane géotextile	475	m ²	20.00 \$	9 500.00 \$
5.6	Fourniture et mise en place de la membrane imperméable	70	m ²	50.00 \$	3 500.00 \$
5.7	Fourniture et mise en place de la terre végétale	60	m ³	80.00 \$	4 800.00 \$
5.8	Fourniture et mise en place l'engazonnement par ensemencement	150	m ²	40.00 \$	6 000.00 \$
Sous-total 5.0 :					131 300.00 \$
6	Remplissage des cavités sous le déversoir				
6.1	Remplissage des cavités sous le déversoir	Montant forfaitaire		10 000.00 \$	10 000.00 \$
Sous-total 6.0 :					10 000.00 \$

Sous-total 1.0 à 6.0 : 305 025.00 \$ **Montants excludant taxes**
+20% contingence 366 030.00 \$